



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Canadian
Coast Guard

Garde côtière
canadienne

MGCE N° #####

Bouées en plastique



Canadian Coast Guard
Énoncé des travaux

BOUÉE EN PLASTIQUE
Annexe A Prix des bouées

Publié avec l'autorisation de :

Direction des Services techniques intégrés
Garde côtière canadienne
Pêches et Océans Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0E6
<http://intra.coast-guard.ca/ITS/ILS/Home>

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2017
TROISIÈME ÉDITION, OCTOBRE 2017

Available in English: **Plastic buoys – Statement of Work**
MGCE n° : #####

Registre des modifications

N°	Date	Description	Initiales
1.0	8 juillet 2013	Première édition	AM
1.1	9 janvier 2015	Révision	MP
3.0	Octobre 2015	Deuxième édition	AM
4.0	Octobre 2017	Troisième édition	AS

1.1 GÉNÉRALITÉS

La Garde côtière canadienne (GCC) a une exigence récurrente pour le déploiement de bouées en plastique servant d'aide à la navigation dans les eaux canadiennes. La présente demande d'offre à commandes (DOC) concerne la fourniture et la livraison de sept (7) différents types de bouées disponibles sur le marché (COTS) de différentes couleurs et de quantités variables. Les promoteurs intéressés peuvent présenter une soumission pour tous les types de bouées, ou seulement certains types, mais ils doivent être en mesure de fournir toutes les couleurs requises. Le promoteur doit être en mesure de fournir à la GCC des bouées au fur et à mesure des besoins dans un délai de 30 jours suivant la commande subséquente.

1.2 EXIGENCES

1.2.1 Généralités

En termes généraux, la demande d'offre à commandes concerne la fourniture et la livraison des bouées suivantes conformément à la commande subséquente :

	Type	Diamètre de la coque (en mètres)
1	Petite bouée à espar	0,25 à 0,38
2	Petite balise	0,35 à 0,55
3	Bouée à espar moyenne	0,5 à 0,7
4	Balise moyenne	0,7 à 0,8
5	Bouée de rivière	0,75 à 1,3
6	Grande balise	1,1 à 1,3
7	Charpente	1,4 à 1,5

1.2.2 Technique

Les exigences techniques et en matière de couleur pour toutes les bouées sont fournies dans le document de spécifications fonctionnelles. Les bouées proposées doivent satisfaire à toutes les exigences techniques énumérées dans les spécifications fonctionnelles. Les soumissions techniques des promoteurs intéressés seront évaluées par rapport aux exigences techniques énumérées dans le document de spécification fonctionnelle. Seules les propositions retenues seront prises en considération pour la convention d'offre à commandes.

1.3 QUANTITÉS

Le tableau ci-dessous fournit des quantités estimatives annuelles requises pour chaque type de bouée. Les chiffres ci-dessous ne sont pas un engagement à commander les quantités indiquées, mais sont une estimation des exigences futures de la GCC.

Catégorie de bouées	Année		<i>(option)</i>
	<u>2018</u>	<u>2019</u>	
Petite bouée à espar	440	440	
Petite balise	220	220	
Bouée à espar moyenne	110	110	
Balise moyenne	22	22	
Bouée de rivière	165	165	
Grande balise	55	55	
Bouée à pilier	110	110	

Il est à noter que la présente demande d'offre à commandes a une durée d'une année (2018). La GCC se réserve le droit de prolonger la convention d'offre à commandes avec le promoteur sélectionné pour une année supplémentaire (2019). Le promoteur sélectionné devra maintenir le prix accepté de l'année couverte jusqu'à l'année d'option.

1.4 VALEUR ESTIMATIVE

La valeur totale de toute commande subséquente à cette convention d'offre à commandes ne doit pas dépasser la somme de \$400K (toutes taxes comprises) en veillant à ce que la valeur totale de tous les contrats ne dépasse pas la somme de \$1.5525M (toutes taxes comprises).

1.5 ESSAIS, VÉRIFICATION ET ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Les soumissionnaires sont tenus de démontrer dans leur proposition que les bouées proposées répondent aux exigences des spécifications fonctionnelles. Les propositions seront évaluées conformément au cadre d'évaluation détaillé dans cette demande d'offre à commandes. Les détails sur les exigences relatives à la mise à l'essai et l'évaluation sont fournis dans les spécifications fonctionnelles et le cadre d'évaluation.

1.6 PRODUITS LIVRABLES DU CONTRAT

1.6.1 Bouées

Les bouées doivent être fournies conformément aux types, couleurs et quantités précisés dans une commande subséquente.

1.6.2 Documentation

Les documents suivants doivent être fournis pour chaque type de bouée à chaque commande subséquente :

- Manuel d'installation
- Instructions de manutention et d'entreposage
- Manuel d'entretien

Les documents suivants doivent accompagner la proposition ou la soumission :

- Liste des articles réparables
- Tableau des prix pour les articles réparables – le tableau des prix ne sera pas intégré à l'évaluation.
 - La GCC se réserve le droit de commander toute pièce de rechange au prix indiqué dans la liste des pièces réparables, quelle que soit la quantité, selon les besoins, pendant la durée de l'offre à commandes.
- Rapports d'essai

1.7 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Il incombe à l'entrepreneur d'effectuer ou d'avoir effectué toutes les inspections et tous les essais nécessaires pour justifier la conformité des matériaux ou des services fournis avec les spécifications fonctionnelles.

Aux termes du contrat, le gouvernement du Canada exige aussi la mise en œuvre d'un processus de vérification ponctuelle par lequel le BPR ou le représentant délégué de la GCC est avisé du cycle de production approprié des bouées et est invité à observer le programme de contrôle de la qualité de l'entrepreneur.

1.8 GESTION DU CHANGEMENT

L'entrepreneur devra obtenir l'approbation de la GCC pour toute modification qu'il proposera à la configuration ou à la conception de chaque bouée pour la durée de vie de la convention d'offre à commandes. Aucun changement ne doit être mis en œuvre avant l'acceptation du changement proposé par la GCC.

1.9 LIVRAISON

1.9.1 Détails de la commande

La GCC doit respecter la commande minimale de dix (10) unités par commande subséquente. Les soumissionnaires sont tenus de maintenir la capacité de fournir les bouées commandées dans les trente (30) jours suivant la commande subséquente à l'offre à commandes.

La GCC exige habituellement plus de bouées de couleur unique que de bouées multicolores. La proportion des bouées inventoriées de couleur unique par rapport aux bouées multicolores est d'environ 10 pour 1. Le rapport réel des commandes de bouées de couleur unique par rapport aux bouées multicolores variera d'une année à l'autre.

1.9.2 Expédition et emballage

Les bouées doivent être emballées de façon à résister aux conditions d'expédition et de manutention, et doivent être adaptées à l'entreposage à long terme (un an) avant le déploiement.

Des étiquettes sur lesquelles figurent les renseignements suivants doivent être apposées sur l'emballage :

- Numéro de modèle et description
- Couleur
- Désignation de l'équipement
- Année de fabrication et numéro de série

Les bouées doivent être livrées assemblées, dans un état prêt pour le déploiement.

1.10 LIEUX DE LIVRAISON

La livraison doit être FAB à l'un des endroits suivants :

Côte Est	IOB – Institut océanographique de Bedford 1, promenade Challenger, Burnside, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 4A2
Côte Ouest	Pêches et Océans Canada 25, rue Huron, Victoria (Colombie-Britannique) V8V 4V9

Le soumissionnaire doit indiquer si le prix varie selon le lieu de livraison : Dartmouth (côte Est) et Victoria (côte Ouest).

1.11 DÉTAILS SUR LA SOUMISSION

Les soumissionnaires doivent soumettre leurs prix en fonction : des types de bouées, du nombre de couleurs par bouée et du lieu de livraison. Le coût d'expédition est inclus dans le prix.

L'annexe A : « Prix des bouées » doit être utilisée pour la présentation de la soumission.

1.12 GARANTIE

Toutes les bouées auront une garantie de remplacement complète de six (6) ans au minimum pour les défauts de fabrication. La garantie doit comprendre les coûts d'expédition au lieu de livraison d'origine. La période de garantie doit débuter à la date à laquelle les bouées sont reçues au lieu de livraison.

L'entrepreneur devra fournir le soutien en usine pour les réparations et, au besoin, pendant la durée de vie utile de la bouée. L'entrepreneur doit présenter une proposition pour les réparations lorsqu'on le lui demande. Le coût des travaux doit être conforme aux Principes des coûts contractuels du formulaire

BOUÉE EN PLASTIQUE
Annexe A Prix des bouées

DSS 1031-2, et la marge bénéficiaire doit être conforme à la Politique de la marge bénéficiaire du gouvernement.

1.13 ALIÉNATION

Le fabricant est informé que tous les articles commandés qui ne sont plus utiles pour la GCC lui seront retournés, ou ils seront acheminés vers le dépôt canadien le plus proche aux fins de recyclage ou d'élimination.

1.14 NORMES APPLICABLES

Voici un exemple de la liste des normes à respecter dans la fabrication de ces bouées. Les fournisseurs et les fabricants doivent respecter la version la plus récente de chaque norme.

ASTM D4020	Standard Specification for Ultra-High-Molecular-Weight Polyethylene Molding and Extrusion Materials
MIL-P-24249A(1)	Plastic Material, Cellular Polyurethane, Foam in Place, Rigid Void Filler, Foam-in-place Large scale and installation
ASTM D3350	Standard Specification for Polyethylene Plastics Pipe and Fittings Materials,
ASTM D3575	Standard Test Methods for Flexible Cellular Materials Made From Olefin Polymers
ASTM D4976	Standard Specification for Polyethylene Plastics Moulding and Extrusion Materials
ASTM D3935	Standard Specification for Polycarbonate (PC) Unfilled and Reinforced Material
ISO 9352	Plastiques -- Détermination de la résistance à l'usure par galets abrasifs
ASTM D2412	Standard Test Method for Determination of External Loading Characteristics of Plastic Pipe by Parallel-Plate Loading
ASTM A36.	Standard Specification for Carbon Structural Steel
ASTM A276	Standard Specification for Stainless Steel Bars and Shapes
ASTM B209	Standard Specification for Aluminum and Aluminum-Alloy Sheet and Plate
ASTM B221	Standard Specification for Aluminum and Aluminum-Alloy Extruded Bars, Rods, Wire, Profiles, and Tubes
CAN/CSA – A23.1	Béton : constituants et exécution des travaux
ASTM C33	Standard Specification for Concrete Aggregates
ASTM C150	Standard Specification for Portland Cement
AISM E-108	Recommendations for the surface colours used as visual signals on aids to navigation
ASTM D2244	Standard Practice for Calculation of Color Tolerances and Color Differences from Instrumentally Measured Color Coordinates
ASTM D2565	Standard Practice for Xenon-Arc Exposure of Plastics Intended for Outdoor Applications
AISM V-128	Technical Performance Requirements for VTS Systems
TP-968 E/F	Le Système canadien d'aides à la navigation
Annexe I	<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)</i> Liste des substances toxiques